

Rapport d'activité du pôle social du BAAM

Contact : baam.social@gmail.com

Objectifs

La permanence sociale a pour objet d'accompagner toute personne dans ses démarches d'ordre administratif permettant l'accès aux droits. Autrement dit, les bénévoles s'assurent que les personnes ont bien accès aux droits auxquels elles peuvent prétendre et qu'ils soient maintenus. La permanence s'adresse à toutes les personnes en situation de demande d'asile, ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire.

Elle a lieu tous les lundis de 19H à 21H au sein du Bar Commun situé 135 rue des Poissonniers 75018 Paris. Métro 4 et 12 station Marcadet-Poissonniers / Tram 3B station Diane Arbus.

Chiffres clés

En 2018, 45 permanences sociales se sont tenues recevant au total 634 personnes. L'équipe de bénévoles compte 23 personnes dont 2 traductrices français – arabe.

→ En moyenne, chaque lundi 9 bénévoles reçoivent 14 personnes.

Temps forts

L'année 2018 a été marquée par le déménagement de la permanence sociale. Auparavant hébergé au sein du local du BAAM aux Grands Voisins, le pôle social a préféré investir un lieu au nord de Paris afin d'être au plus près des personnes reçues en permanence qui nous affirmaient avoir du mal à trouver le local des Grands Voisins.

Nous avons pu prendre attache auprès du Bar Commun courant mai 2018 et engager une collaboration dès le mois d'octobre 2018. Depuis, la tenue de la permanence dans ce lieu qui se veut accueillant, ouvert et visible depuis l'extérieur a permis d'en augmenter la fréquentation.

Par ailleurs, le local étant beaucoup plus grand et spacieux, nous pouvons être plus nombreux-ses à recevoir le public. Aussi, nous sommes désormais en moyenne 10 bénévoles par permanence contre 7-8 auparavant.

L'équipe

La majorité des bénévoles ne provient pas du secteur social. Des sessions de formation sont organisées dans le courant de l'année afin que chacun-e puisse se familiariser avec la procédure de demande d'asile et comprendre les droits auxquels peuvent prétendre les personnes en fonction de leur situation. En 2018, le pôle social a organisé 2 formations. La première s'est tenue en avril et a demandé la présence des pôles juridique, hébergement et emploi afin de bénéficier d'un maximum d'information. La seconde a eu lieu en décembre 2018.

Lors de la permanence, les bénévoles nouvellement arrivé-e-s fonctionnent en binôme avec un-e bénévole plus expérimenté-e avant de se sentir capable de gérer seul-e une situation. En aucun cas nous obligeons un-e bénévole à gérer une situation sur laquelle il-elle ne se sentirait pas à l'aise.

La permanence sociale

Un-e bénévole s'assure de l'accueil des personnes en prenant leur nom et en leur demandant l'objet de leur venue. Les personnes sont reçues en fonction de l'ordre d'arrivée. Seules les personnes avec enfants sont reçues en priorité.

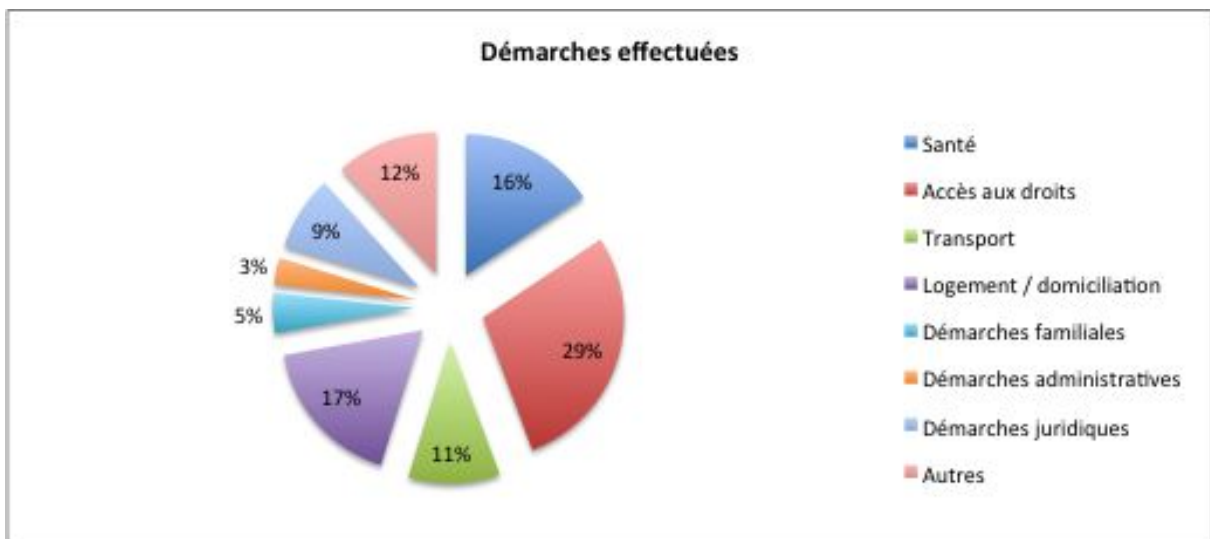
Nous mettons un point d'honneur à recevoir dignement les personnes. Aussi, nous nous assurons qu'à chaque permanence il y ait à manger et à boire. Le Bar Commun nous autorise à utiliser leur vaisselle ainsi que leurs machines à thé afin de faire patienter les personnes le plus agréablement possible.

Lorsqu'une personne est reçue, le-la bénévole remplit une fiche de suivi indiquant la situation, les démarches effectuées et celles restant à faire ou à suivre. Cette fiche est ensuite remise à la personne. Cela permet d'une part d'éviter le travail en doublon si la personne est accompagnée par une autre structure et d'autre part de savoir exactement où elle en est si la personne venait à être reçue par un-e autre bénévole de la permanence sociale.

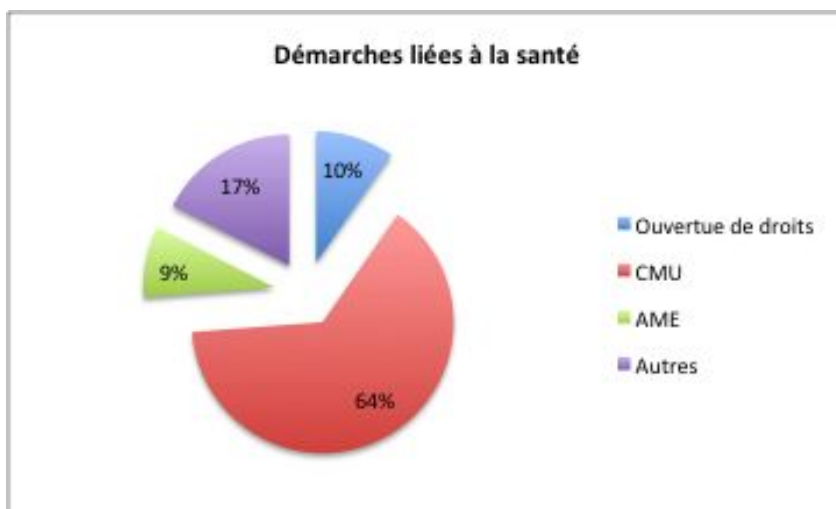
L'activité de la permanence en 2018

La permanence sociale ayant pour objet d'accompagner toute personne dans ses démarches dites sociales et administratives, notre champ d'intervention reste très large et couvre différents domaines. Nous avons regroupé l'ensemble des démarches en 8 domaines : santé, accès aux droits, transport, logement / domiciliation, démarches familiales, démarches administratives, démarches juridiques et autres.

Nous avons reçu au total 634 personnes au cours de l'année 2018 et avons traité 657 situations selon les déclarations des personnes enregistrées en début de chaque permanence. Il est important de préciser que la quasi totalité du temps les personnes indiquent venir pour une démarche spécifique mais une fois que le-la bénévole fait le point sur la situation, il reste très souvent d'autres démarches à réaliser. Aussi nous pourrions doubler voire tripler le nombre de situations traitées.



La santé

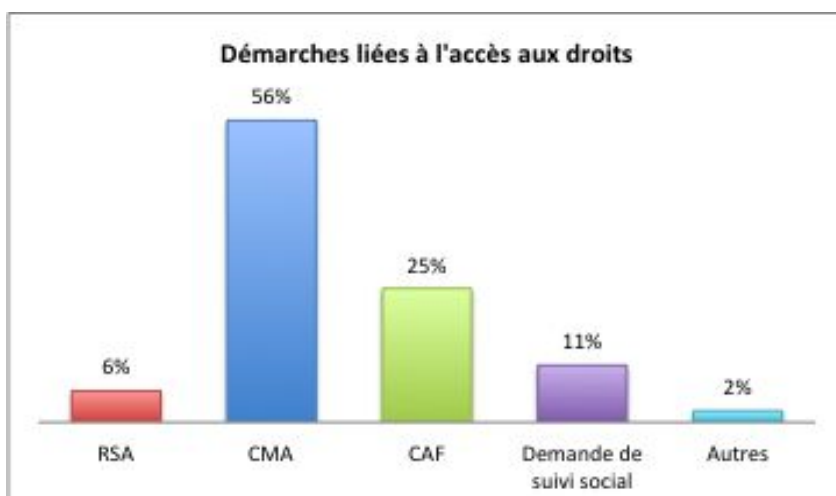


La santé représente 16% des démarches effectuées. Elle regroupe les demandes de couverture maladie universelle (CMU), d'aide médicale d'Etat (AME), d'ouverture de droits à l'assurance maladie (PUMA), de demande de carte vitale et autres démarches administratives (envoi de

courriers, orientations). Les demandes d'ouverture de droit ou de renouvellement CMU représentent 64% des démarches réalisées.

Nous intervenons également auprès des hôpitaux dans le cadre de factures ou de rendez-vous médicaux et orientons les personnes vers les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), le Comité pour la santé des exilés (COMEDE) et autres structures de santé.

L'accès aux droits



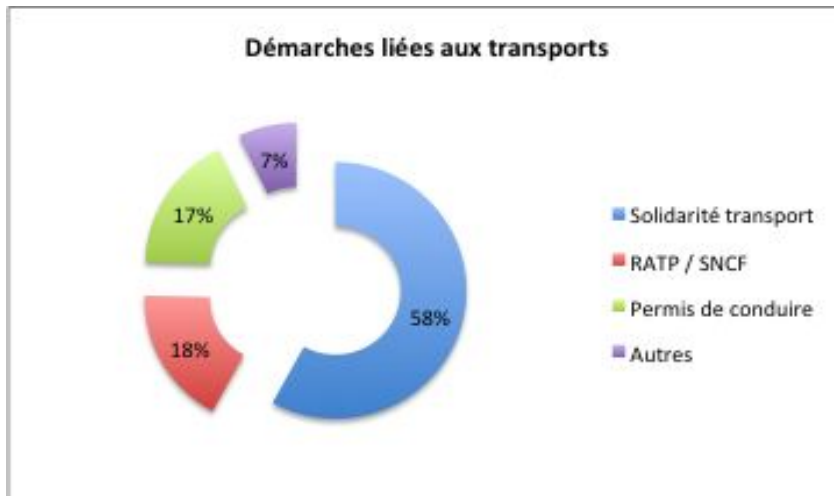
L'accès aux droits représente 29% des démarches effectuées. Cela correspond à l'ensemble des minima-sociaux auxquels les personnes reçues en permanence peuvent prétendre. Les conditions matérielles d'accueil (CMA) gérées par l'Office français

pour l'immigration et l'intégration (OFII) comprenant l'allocation pour demandeur.se d'asile (ADA) ainsi que la domiciliation et parfois l'hébergement représentent à elles seules 56% des démarches effectuées.

Par ailleurs, nous intervenons très régulièrement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) notamment pour rétablir des droits suspendus ou pour mettre à jour la situation administrative de la personne.

Beaucoup de personnes nous demandent un suivi social car elles ne sont pas accompagnées par les travailleurs-ses. sociaux·ales soit parce que les professionnel·le·s ne souhaitent pas les recevoir (pas de réelle attache sur la commune de domiciliation) soit parce qu'ils-elles n'ont pas le temps de recevoir dignement les personnes (files actives surchargées).

Les transports

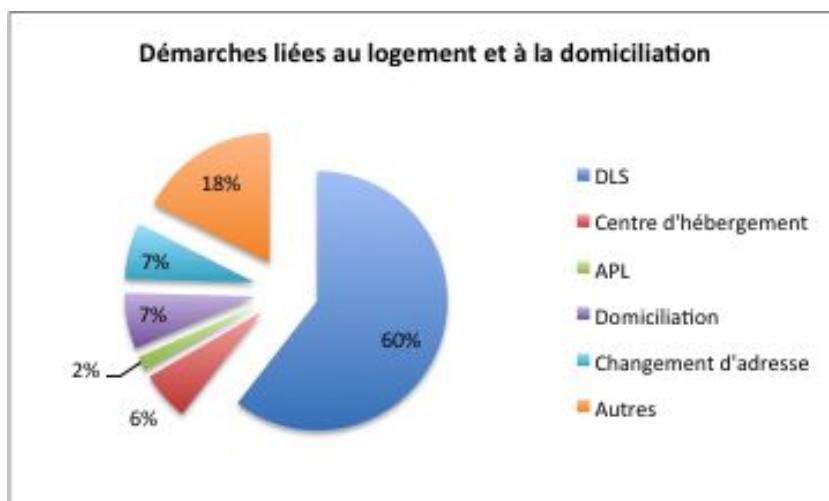


Le transport représente 12% des démarches effectuées. Le public que nous recevons est éligible à la solidarité transport. Ce droit mis en place par Ile de France Mobilités permet aux personnes bénéficiaires de la CMU d'obtenir 75% de réduction sur leur titre de titre de transport mensuel.

Les personnes allocataires du RSA bénéficient de la gratuité du Pass Navigo. Ces démarches représentent 58%. Malheureusement, lorsque les personnes voient leur droit non ouvert ou suspendu, elles sont exposées à des amendes RATP et SNCF. Nous intervenons alors pour annuler les amendes ou à minima mettre en place un échelonnement dans le paiement de l'amende afin que cela n'impacte qu'un minimum la situation financière des personnes qui reste néanmoins très précaire.

Certaines personnes titulaires d'un permis de conduire dans leur pays d'origine émettent le souhait de le faire traduire et de le rendre valable en France. Nous les accompagnons régulièrement dans cette démarche qui est souvent très longue.

Le logement et la domiciliation



Le logement et la domiciliation représentent 17% des démarches effectuées. Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire peuvent avoir accès au logement social. Ainsi nous avons réalisé 69 demandes de logement social en 2018,

ce qui représente 60% des démarches liées au logement. Ces personnes peuvent aussi accéder aux places en centres d'hébergement de type ADOMA par exemple, représentant 6% des démarches. L'ensemble de ces dispositifs ouvre droit aux allocations personnalisées au logement (APL).

Toute démarche administrative nécessite au préalable de bénéficier d'une adresse postale. Lorsque les personnes sont en procédure de demande d'asile, une domiciliation leur est attribuée d'office. Dès lors qu'elles changent de statut, elles doivent trouver elles-mêmes une nouvelle domiciliation. Depuis la réforme de la domiciliation en 2015, les centres communaux d'action sociale (CCAS) ne prennent

quasiment plus les domiciliations des personnes reconnues réfugiées ou bénéficiant de la protection subsidiaire. Nous devons alors les orienter vers des associations agréées par la Préfecture. Si certaines associations acceptent les nouvelles domiciliations et proposent un accompagnement social, la majorité d'entre elles font payer la domiciliation (entre 40 et 90 euros) et ne proposent aucun accompagnement social. Les personnes sont ainsi obligées de venir à notre rencontre afin d'obtenir des explications sur les courriers reçus et les démarches à effectuer leur faisant perdre un temps souvent précieux pour le respect des délais administratifs.

Les démarches familiales

Lorsque les personnes sont reconnues réfugiées elles peuvent engager des démarches auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour faire venir en France leur famille restée dans leur pays d'origine à condition que le mariage ait eu lieu avant l'arrivée en France.

La permanence a accompagné quelques personnes dans ces démarches très longues et fastidieuses. Le dossier est extrêmement complexe à monter nécessitant énormément de documents (originaux + traduits en français et en anglais). Les échanges avec les ambassades se font uniquement par e-mail et nécessitent un suivi rigoureux.

De plus, la majorité des demandes de réunification familiale que nous avons traitées concernaient des familles d'origine afghane dont l'ambassade française est fermée depuis plus d'un an nous obligeant à échanger avec l'ambassade située au Pakistan. Par conséquent les délais sont à minima doublés.

Les démarches administratives

Les démarches administratives concernent toutes les démarches que nous ne pouvons intégrer dans une autre rubrique. 70% de ces démarches représentent des déclarations d'impôts nécessaires à la perception de tout minima social ou à l'enregistrement d'une demande de logement social par exemple. Les personnes reconnues réfugiées ou bénéficiant de la protection subsidiaire ayant accès aux droits dits communs doivent alors faire des déclarations d'impôts malgré leur absence de cotisation et parfois leur non présence sur le sol français sur l'année concernée (N-2 généralement).

Les démarches juridiques

Il nous arrive de réaliser des démarches d'ordre juridique en permanence sociale. La plupart du temps il s'agit de vérifier auprès des personnes leurs courriers reçus dans le cadre de leur demande d'asile, de s'assurer du bon déroulement des procédures engagées, de rétablir des droits, de contester des suspensions.

Nous réalisons aussi les démarches liées à l'obtention de titre de voyage et gérons les convocations en préfecture ou la prise de rendez-vous qui s'effectue exclusivement sur internet.

Autres

Enfin, la permanence reçoit des personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le fonctionnement de l'association, sur les différentes permanences existantes, sur les cours de français et les activités culturelles. Nous orientons très régulièrement auprès des autres pôles de l'association.

Bilan 2018

Nous nous sommes aperçus cette année de l'augmentation exponentielle de suspension des conditions matérielles d'accueil de la part de l'OFII. Malgré la rédaction de nombreux courriers, nous n'obtenons que très rarement de retour de la part de l'administration frustrant les bénévoles qui ne voient pas le résultat du travail accompli.

Par ailleurs, la majorité des démarches administratives s'effectuant désormais par voie dématérialisée nous oblige à repenser notre fonctionnement et à apporter nos propres outils informatiques (ordinateur, tablette) afin de répondre aux demandes des personnes. Généralement nous devons expliquer aux personnes le fonctionnement des sites internet des administrations, leur créer une adresse e-mail et réaliser les démarches en ligne avec elles.

Les personnes reçues vivent dans des conditions extrêmement précaires que nous ne pouvons que très peu améliorer malgré nos efforts et les démarches engagées. Pour autant, les personnes que nous accompagnons conservent une volonté forte et effectuent tout ce qui est possible pour s'assurer d'un avenir meilleur. Respectueuses et reconnaissantes, nous partageons des moments forts chaque lundi et il nous paraît plus qu'important de le rappeler.

Et pour 2019 ?

Nous continuerons de recevoir les personnes toutes les semaines afin de les accompagner dans leurs démarches administratives et sociales.

Nous accorderons une attention toute particulière aux suspensions des CMA par l'OFII où un système d'envois massifs de courrier en recommandé avec accusé de réception sera mis en place afin d'être en mesure d'évaluer la charge de travail que cela représente et réfléchir à une action ou sensibilisation autour de cette thématique.

Par ailleurs, nous réfléchirons à une mobilisation autour de la solidarité transport pour les personnes bénéficiaires de l'AME où le mode de prise en charge des frais a évolué rendant l'accès à cette aide quasiment impossible.

Enfin, le pôle a pour objectif de pérenniser l'équipe de bénévoles qui a souffert d'un turn-over assez important courant 2018 notamment dû au déménagement de la permanence sociale. De nouvelles sessions de formation seront donc à prévoir.